Accidents domestiques

En Belgique, les accidents domestiques sont la première cause de mortalité des enfants et des jeunes de moins de 15 ans (1). Heureusement, ces accidents sont souvent évitables par des mesures simples.



L'environnement dans lequel nos enfants grandissent a été conçu par et pour des adultes.

Face à des situations potentiellement risquées, les petits n'ont pas, ou pas assez, conscience du danger.

En revanche, rien ne retient leur curiosité, leur envie de tout découvrir et d'imiter.

Il revient donc aux adultes de mettre en place des conditions permettant de réduire les risques au maximum. Avec quelques conseils et un peu de bon sens, il est possible d'y parvenir.

Feu vert : en cas d'accident, comment réagir ? Quels premiers secours apporter ? La Croix-Rouge propose une formation aux premiers gestes d'urgence.

A la découverte du monde

Plus un enfant est petit, plus il est vulnérable. Au fur et à mesure qu'il grandit, il découvre le monde qui l'entoure… mais il ne comprend pas nécessairement les dangers que cela peut représenter. En particulier, la maison constitue une source de risques pour lui.

La première mesure de sécurité est bien entendu la surveillance de l'enfant.

Mais cela ne suffit pas, car il faut aussi l'accompagner vers une prise d'autonomie: vous ne serez pas toujours là pour lui dire ce qui est permis ou pas. Il est donc important de lui expliquer ce qui est dangereux et pourquoi. Interdire sans donner d'explication n'est pas une attitude qui l'aidera à grandir.

Enfin, il vous faudra compléter cette éducation à la prudence par des mesures passives efficaces. Par exemple, on n'empêchera jamais de tomber un petit qui commence à marcher. Mais on peut éviter qu'il dégringole les escaliers grâce à des barrières de protection, et en lui apprenant à se tenir en montant.

Feu vert : Dites « **non** » lorsqu'il le faut ! Dès 18 mois, expliquez à l'enfant, avec des mots simples, et en fonction de son âge, que certaines situations ou certains objets sont dangereux.

Des dangers venus de partout

Entre 0 et 6 ans, les chutes représentent les accidents les plus fréquents (2).

Les accidents domestiques sont aussi des situations d'asphyxie ou d'étouffement, d'intoxication et d'empoisonnement, de brûlures ou, encore, de noyade. L'attention portée à ces catégories de situations n'exclut pas de rester vigilant face aux animaux domestiques et à leurs morsures, aux portes qui claquent sur les doigts, etc...

La **prévention** repose sur quelques principes essentiels (3).

- En aucun cas, ne laissez un jeune enfant seul : sur une table à langer (ou en équilibre sur un meuble), dans un bain, dans une maison ou en voiture
- Mettez une bonne fois pour toutes hors de portée les produits dangereux, les médicaments, les cosmétiques
- Soyez attentifs à ne pas laisser à sa portée de petits objets ou aliments (cacahuètes) que l'enfant pourrait avaler ou inhaler
- Ne laissez pas non plus à sa portée des objets coupants (ciseaux, couteaux...) ou piquants (rangez le nécessaire de couture)
- Equipez votre logement de systèmes de protection tels que détecteurs de fumée, barrières de protection, systèmes de blocage (portes d'armoires, tiroirs, fenêtres,...)
- Réglez la température du chauffe-eau pour que l'eau ne sorte jamais brûlante des robinets. La peau d'un enfant est plus sensible que la nôtre : en 3 secondes, une eau à 60°C peut le brûler au 3^è degré
- Chez les plus grands, encouragez le port de matériel de protection sportive (casque!) pour la pratique d'activités comme le skate board, le roller, le vélo, etc.

Autant prévenir…

Outre ces grands principes incontournables, voici une série de conseils qui illustrent les gestes utiles pour accompagner l'enfant dans un cadre le plus sécurisé possible.

La liste est loin d'être exhaustive; à vous de réfléchir à

tout ce qui pourrait représenter un danger dans votre propre logement!

- Dès les premiers mois, un nourrisson placé sur un lit, un canapé, une chaise haute sans y être attaché, risque d'en tomber
- Les balcons, les fenêtres restées ouvertes représentent un danger : l'enfant peut se servir d'un jeu ou d'un meuble pour y grimper et se pencher
- Pour éviter à l'enfant de s'étouffer ou de s'étrangler, les consignes d'un bon couchage s'imposent (voir l'article consacré à la <u>prévention de la mort subite du</u> nourrisson)
- Si vous réchauffez un biberon ou un aliment aux microondes, testez sa chaleur sur le dos de votre main avant de le donner à votre enfant
- Tournez vers l'intérieur les manches des casseroles afin d'éviter que l'enfant les saisisse
- Le siège de bain du nourrisson et le tapis antidérapant dans la baignoire ne suffisent pas à la sécurité. Un enfant peut se noyer dans quelques centimètres d'eau si pour une raison ou une autre il ne parvient pas à se relever. C'est valable aussi pour les piscines et pataugeoires en été
- Ne présentez jamais un médicament comme un bonbon et ne laissez jamais accessibles des endroits où il pourrait en trouver (un sac à main par exemple)
- Certaines plantes vertes sont toxiques, de même que les produits d'entretien que l'on pulvérise dessus : renseignez-vous auprès des professionnels adéquats.

Feu vert : en cas d'accident, ayez le bon réflexe. Appelez le 112 ou, selon les cas, le Centre AntiPoisons : 070 245 245.

Photo © Duris Guillaume - Fotolia.com

Références

- (1) et (3) Revue de Médecine Générale, n°210, février 2004.
- (2) Euromut. Dossier : « Les Accidents domestiques ».

Brochure téléchargeable de l'ONE « <u>Un logement sûr pour nos enfants</u>«

Site Internet <u>Airdefamilles.be</u> sur la prévention des accidents domestiques